

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DOMONT**

MAIRIE

D'ATTAINVILLE

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ATTAINVILLE s'est réuni le vendredi 11 avril 2008

Sous la présidence de Mr DE SUTTER Dominique Maire

Etaient présents : Mr VALLET Philippe, Mme SCALZOLARO Lina, Mme POURCHAIRE Geneviève, Mr JOURNET Philippe, Mr CITERNE Yves Adjoint

Mme PORTEJOIE Christelle, Mme DERRE Dominique, LE MOULT Morgane, Mr RICHARD Thierry, Mr ZELEC Ludovic, Mr PAJOT Eric, Melle VASSEUR Emilie, Mme CAETANO Térésa, Mme TORIAKIAN Isabelle, Mme SALMON Catherine, Mme CORUBLE Emmanuelle, Mr JOUSSELIN Bruno, Mr RACAPE Didier-Yves Conseillers Municipaux

Etait absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme DERRE Dominique

VOTE DU BUDGET COMMUNE

VOTE le budget unique Commune 2008, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 192 118.27 €
Recettes : 2 192 118.27 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 812 041.97 €
Recettes : 1 812 041.97 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

PROPOSE, comme chaque année le versement d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2008, aux organismes suivants :

- 137 € à l'Association des Anciens combattants Moisselles-Attainville
- 294 € à l'Association du Lycée de Domont
- 1 103 € à l'Amicale Sportive Attainvilloise
- 79 € au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise
- 2 048 € au Comité des Fêtes d'Attainville
- 336 € à la Croix-Rouge de Luzarches
- 79 € à la D.D.E.N
- 147 € à la F.C.P.E

Ces sommes seront inscrites au budget 2008 de la Commune.

VOTE DU BUDGET ASSANISSEMENT 2008

VOTE à l'unanimité des présents, le budget unique assainissement 2008, qui s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 15 673.46 €

Recettes : 15 673.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 10 700.00 €

Recettes : 10 700.00 €

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT

VOTE, le budget annexe lotissement 2008, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 187 772.28 €

Recettes : 5 187 772 28 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 924 600.72 €

Recettes : 3 924 600.72 €

VOTE DES 4 TAXES

DECIDE, à l'unanimité des présents, de ne pas augmenter les taux des 4 taxes, pour l'année 2008, soit :

Taxe d'habitation 7.21 %

Taxe foncière (bâti) 6.38 %

Taxe foncière (non bâti) 43.67 %

Taxe professionnelle 8.52 %

VOTE DE LA TEOM TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

VOTE, à l'unanimité des présents, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M), s'élevant à 7,19 %.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Vu l'état du Résultat prévisionnel de l'exercice 2007

Vu l'état des restes à réaliser

DECIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2007, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat à affecter au R 1068 848 943.27 €

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu l'état du Résultat prévisionnel de l'exercice 2007

Vu l'état des restes à réaliser

DECIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2007, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat à affecter au 1064 7 800.00 €

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat à affecter au R 002 14 803.46 €

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT

Vu l'état du Résultat prévisionnel de l'exercice 2007

Vu l'état des restes à réaliser

DECIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2007, comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Résultat à affecter au R 1068 288 129.72 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Résultat à affecter au R 002 1 601 870.28 €

AUTOROUTE A16 – MOTION

A propos du prolongement de l'autoroute A 16, le Conseil Municipal d'Attainville, réuni en séance plénière,

Se prononce contre le cahier d'acteur réalisé par la précédente municipalité dans le cadre du débat public organisé par la CNDP et rejette, donc, les précédentes délibérations qui validaient ce cahier d'acteur.

Se prononce en faveur du tracé B

Tient à affirmer son opposition formelle aux tracés A et C

JURY D'ASSISE ANNEE 2009

*Après avoir procédé, d'après les listes électorales, à un tirage au sort, **DESIGNE** les Jurés d'Assises qui devront éventuellement siéger en 2009.*

- Monsieur FEIA Haykeul, né le 27 avril 1984, domicilié 5 avenue des Cèdres*
- Monsieur GARDE Michel, né le 20 janvier 1948, domicilié 14 rue des Fauvettes*
- Monsieur LEGRAIN Michel, né le 27 avril 1933, domicilié 42 impasse Ganneval*

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DE LA FOURRIERE

NOMME :

En tant que titulaires :

- Madame TORIKIAN Isabelle*
- Monsieur JOUSSELIN Bruno*

En tant que suppléants :

- Monsieur ZELEK Ludovic*
- Mademoiselle LE MOULT Morgane*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00